



A retenir

| | |
|--------------------------|---|
| MILDIU | Peu d'évolution. Prenez garde au risque d'orage, il faut maintenir un feuillage sain. |
| BLACK-ROT | Progression des symptômes. Restez vigilants sur parcelles non vérées. |
| VERS DE GRAPPE | Le dénombrement des perforations est à réaliser pour évaluer le niveau de pression. |
| CICADELLE VERTE | Attention les populations larvaires sont en hausse et les grillures bien visibles. |
| FLAVESCENCE DOREE | T3 : du 22 juillet au 5 août |

Liens vers des documents disponibles au téléchargement :

- [Lien vers l'arrêté Flavescence dorée DRAAF](#)

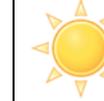
METEO

Faits marquants de la période écoulée

La période du 6 au 19 juillet a été calme et sèche.

Prévision pour la période du 22 au 28 juillet

Une dégradation orageuse semble s'annoncer.

| | Mer 22 | Jeu 23 | Vend 24 | Sam 25 | Dim 26 | Lun 27 | Mar 28 |
|---------------------|---|---|---|--|---|---|---|
| Températures | 20-31 | 18-32 | 17-29 | 16-28 | 16-29 | 15-29 | 14-31 |
| Tendances |  |  |  |  |  |  |  |

STADES PHENOLOGIQUES

| Cépages | Stades moyens (Eichhorn et Lorenz) |
|-----------------------|---------------------------------------|
| Gamay | 34-36 |
| Duras | 33-35 |
| Fer servadou | 33-34 |
| Mauzac | 33 |
| Loin de l'oeil | 33-35 |
| Syrah | 33-34 |
| Merlot | 33-35 |

| STADE | Eichhorn et Lorenz | BBCH |
|--------------------|-----------------------|-------|
| Fermeture | 33 | 77-79 |
| 1ères baies vérées | 34 | 81 |
| Début véraison | 35 | 83 |
| Mi-véraison | 36 | 85 |
| Fin véraison | 37 | 85 |

En 2019, les premiers signes de véraison n'avaient été signalés qu'autour du 30 juillet.



Directeur de publication :

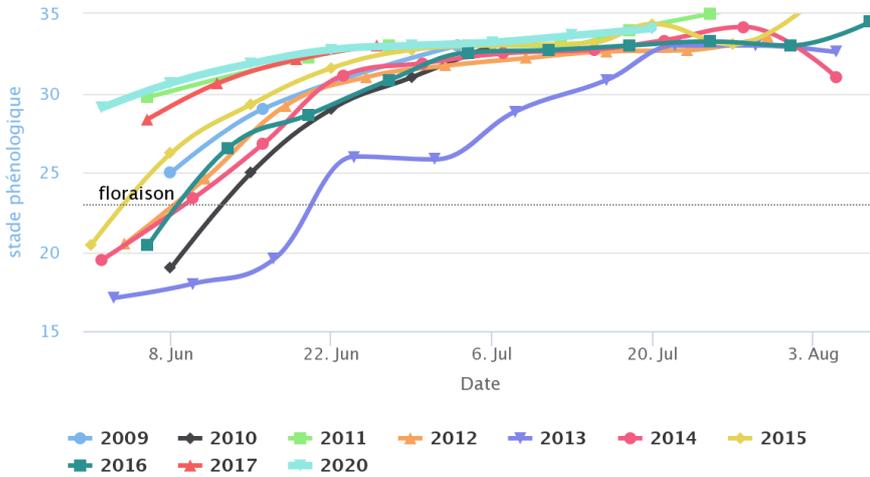
Denis CARRETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
d'Occitanie
BP 22107
31321 CASTANET
TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution

Comité de validation :
Chambre d'agriculture du
Tarn, Chambre régionale
d'agriculture d'Occitanie,
DRAAF Occitanie, Vinovallée
Cave de Rabastens

Evolution de la phénologie GA

du 2020-06-01 au 2020-07-21



Véraison sur Duras – 20 juillet 2020 – Photo CA81

MILDIOU (*Plasmopara viticola*)

• Situation au vignoble

Pas d'évolution cette semaine.

Globalement, au vignoble, la situation est maîtrisée, même si on peut observer quelques taches sur feuilles ou quelques dégâts sur grappes.

• Données de la modélisation

✓ *Potentiel Système – IFV : J = 20 juillet*

Situation de J-7 à J : A ce jour, suite à la période relativement sèche, la pression exercée par le mildiou poursuit sa baisse sur tous les secteurs. Elle reste, néanmoins, forte sur les secteurs de Rabastens, Cadalen et Cunac. Elle est devenue moyenne sur les secteurs du Verdier, de Cestayrols et Gaillac et faible sur le secteur de Senouillac.

Sur la majorité des secteurs sauf Gaillac, en la (quasi) absence de pluie, aucune contamination épidémique n'a pu être modélisée. Sur le secteur de Gaillac, une contamination épidémique a été modélisée le 10 juillet.

Les taches issues de cette contamination devraient être visibles depuis le 15 juillet.

Simulation de J à J+10 : La pression devrait rester à un niveau fort sur le secteur de Rabastens, elle deviendrait moyenne sur le secteur de Cadalen et faible sur les autres secteurs.

Sur les secteurs de Senouillac, Gaillac, Rabastens et Cadalen, les cumuls nécessaires à la modélisation de contaminations épidémiques sont de 3 mm, sur le secteur de Cestayrols, 8 mm cumulés seront nécessaires alors que sur les secteurs du Verdier et de Cunac, seuls 25 mm en une fois engendreront la modélisation de contaminations épidémiques.

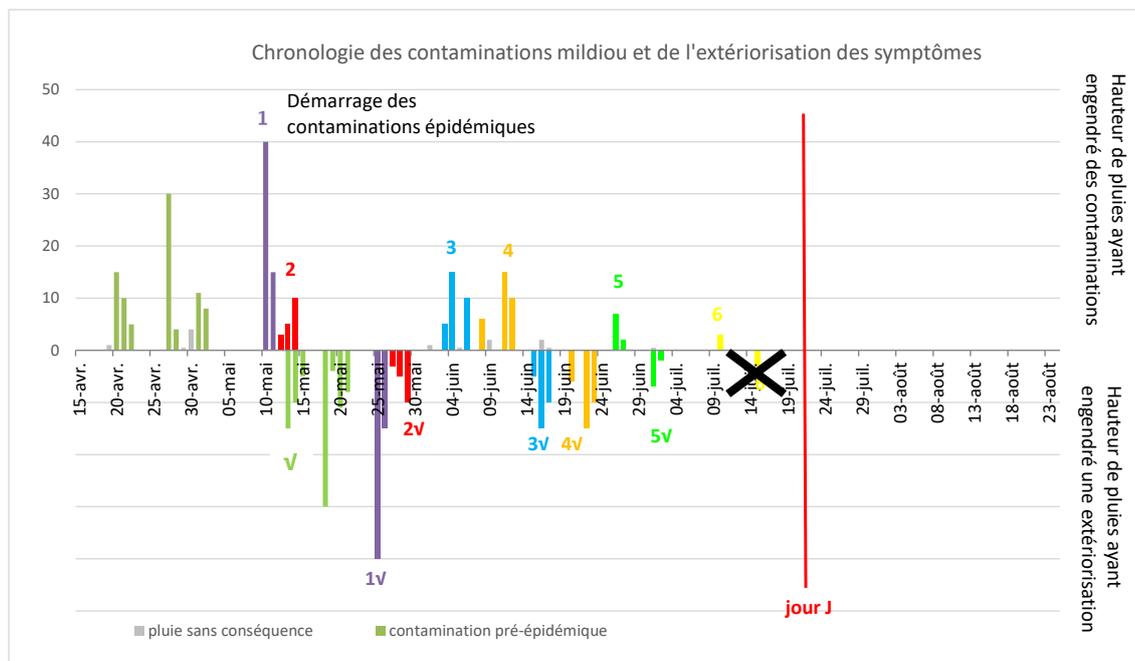
Aucune sortie de tache issue de contamination épidémique n'est à attendre.

Évaluation du risque : La sortie de taches prévue sur Gaillac autour du 15 juillet n'a pas été observée. La situation est globalement saine.

La véraison progresse. Il convient de rester vigilant cette semaine car une dégradation orageuse est annoncée. Le but étant de préserver l'état sanitaire du feuillage afin qu'il reste fonctionnel jusqu'à la récolte.

Sur les parcelles avec des symptômes, le risque de repiquage existe avec l'humidité matinale.

Méthodes alternatives : En présence de symptômes sur jeunes feuilles, un rognage léger peut permettre de limiter l'évolution du champignon en empêchant les repiquages vers le bas de la végétation.



Les histogrammes positifs indiquent la pluviométrie moyenne enregistrée sur le département du Tarn et son impact en termes de contaminations Mildiou.

Les histogrammes négatifs rappellent la hauteur de la pluie et la date correspond à la sortie des symptômes liée à cette pluie (date théorique à droite du trait rouge ou réelle à gauche de ce trait). Une croix sur ces sorties indiquent que la sortie théorique n'a pas été observée au vignoble, le signe √ indique une observation de ces symptômes

BLACK ROT (*Guignardia bidwellii*)

• Situation au vignoble

Au cours des deux dernières semaines, le black-rot a progressé sur grappes sur trois témoins non traités, mais aussi sur des parcelles de référence.

Au vignoble, des symptômes sur baies sont visibles de manière sporadique et ponctuelle.

Évaluation du risque : Des symptômes sur grappes ont progressé au cours de la semaine dernière.

La véraison étant enclenchée sur les situations précoces, la vigilance peut-être relâchée.

Sur les parcelles encore au stade « fermeture de la grappe », il convient de rester vigilant car des orages sont prévus cette semaine.

OÏDIUM (*Erysiphe necator*)

• Situation au vignoble

Sur les témoins non traités, les symptômes progressent : parfois sur grappes mais aussi sur le feuillage.

Au vignoble, des symptômes d'oïdium sont régulièrement visibles.

Évaluation du risque : Les symptômes sont bien visibles et régulièrement observés.

Sur parcelle saine, la période de risque est dépassée et la protection peut être stoppée.

Sur parcelle présentant des symptômes, il faut encore rester vigilant afin de limiter la propagation du champignon.

Mesures prophylactiques : Favoriser l'insolation et l'aération des grappes car l'oïdium est sensible aux UV. Vous pouvez notamment pratiquer l'effeuillage.

Techniques alternatives : L'utilisation de moyens de bio-contrôle est possible et efficace. Liste des produits de bio-contrôle : <https://ecophytopic.fr/protéger/liste-des-produits-de-biocontrôle>

VERS DE LA GRAPPE *(Lobesia botrana)*

• Situation au vignoble

Des perforations sont observées en tous secteurs et le seuil de risque est parfois dépassé.

• Données de la modélisation (LOB - IFV)

Selon la précocité des secteurs, les stades modélisés sont L4, L5 et tout début de nymphose.

Évaluation du risque : Le 2^{ème} vol est terminé. Des perforations sont observées.

La gestion de la G2 n'est plus d'actualité. Afin d'évaluer le niveau de pression et ajuster la stratégie en G3, un dénombrement des perforations doit être réalisé.

De plus, pensez à changer les capsules dans les pièges et à relever ces derniers pour cerner le début du vol.

Seuil indicatif de risque :

- 10 perforations pour 100 grappes en fin de G2
- 5 perforations pour 100 grappes (en confusion)

Techniques alternatives : lutte par confusion sexuelle

CICADELLE VERTE *(Empoasca vitis)*

• Situation au vignoble

Les populations larvaires sont en hausse et les effectifs sont parfois proches du seuil de risque. Des grillures sont observées, notamment sur Fer, Gamay et Syrah.

Évaluation du risque : Surveiller les niveaux de population larvaire. Il faut maintenir un feuillage fonctionnel jusqu'à la récolte.

Seuil indicatif de risque : 100 larves pour 100 feuilles

Mesures prophylactiques : L'application d'argile comme barrière physique est à mettre en place avant l'installation significative des populations.

FLAVESCENCE DOREE *(Scaphoideus titanus)*

• Situation au vignoble : Des symptômes sont visibles au vignoble.

Évaluation du risque : Les dates d'intervention ont été fixées par la DRAAF :

| | | |
|-----------|---|------------------------------------|
| T1 | du 1 ^{er} au 15 juin | Terminé |
| T2 | en conventionnel : 15 jours après le T1 (16 au 30 juin) en AB : 10 jours après le T1 (11 au 25 juin) | Terminé |
| T3 | en conventionnel : à réaliser sur les populations adultes, selon analyse de risque en AB : 10j après le T2, selon analyse de risque (21 juin au 5 juillet) | Du 22 juillet au 5 août Terminé |

Le T3 n'est obligatoire que sur les parcelles de vigne-mères.

Dans tous les autres cas, sa réalisation est soumise à l'analyse de risque et est conseillée si :

- présence de foyers (parcelle à plus de 20%) dans l'environnement des parcelles lors de la prospection 2019 (ou antérieurement),
- présence de friches de vigne dans l'environnement proche,
- présence de pieds FD dans la parcelle...

La liste des communes concernées et les modalités d'intervention sont données dans l'arrêté préfectoral consultable en mairie et consultable sur le site de la [DRAAF Occitanie](#).

AUTRES OBSERVATIONS



Larve de Metcalfa – Photo CA81

- **Apoplexie** : De nombreux cas d'apoplexie sont toujours observés.
- **Thrips** : Des thrips ont été signalés et ralentissent la pousse.
- **Acariose** : des symptômes sont signalés sur plantier de Prunelard.
- **Metcalfa pruinosa** : quelques larves sont observées sur les grappes.

- Suite aux fortes températures de ces derniers jours, de nouveaux symptômes d'**échaudage** sont observés, notamment sur Gamay, Syrah et Fer.
- Des **Phytolacca** sont observées dans certaines parcelles. Attention au risque engendré par les baies toxiques en cas de vendanges mécaniques.



Phytolacca – Photo Vivalie

Prochain BSV le mardi 28 juillet 2020

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre d'Agriculture du Tarn et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'Agriculture du Tarn, Vivalie Cave de Rabastens et les agriculteurs observateurs. Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.